



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

*Direction Régionale de l'industrie
de la Recherche et de l'Environnement du Limousin*

Division Environnement Industriel et Sous-sol

Rapport d'inspection des sites miniers uranifères de La Porte et des Biaurottes, le 4 novembre 2009

La DRIRE a procédé le 4 novembre 2009 à une inspection des sites miniers uranifères de La Porte et de la galerie des Biaurottes, commune de Saint-Julien-aux-Bois.

L'inspection a été menée par Dominique Bergot et Marion Centofanti de la DRIRE, en présence de Christian Andrès et Gwenaelle Cadoret d'AREVA NC ; monsieur le maire de Saint-Julien-aux-Bois a été invité à formuler ses observations et à accompagner l'inspection.

Les mesures de terrain ont été effectuées au moyen d'un scintillateur de prospection de type SPP2 (mesures exprimées en chocs par seconde ou c/s) et par un minitrace gamma pour l'exposition des personnes (en micro-sievert par heure ou $\mu\text{Sv/h}$).

Situation des sites

Le site minier de La Porte est une ancienne mine à ciel ouvert aujourd'hui en eau (environ 22 m de profondeur) ; il a été exploité de 1982 à 1984, sous le régime de la concession ; il a donné lieu à une déclaration d'arrêt des travaux, à un arrêté préfectoral dit de « premier donné acte » (01/02/2000) qui prescrit une surveillance complémentaire.

Le bruit de fond radiologique est de l'ordre de 100 à 150 c/s.

Il convient de noter qu'une partie des terrains d'assiette de ce site (verse et aires de stockages) appartiennent à des propriétaires privés (pâturage) ; le plan d'eau, propriété d'AREVA NC est entièrement clôturé, mais muni d'une barrière sans cadenas.

La galerie des Biaurottes est un petit chantier exploité en 1979, dont le travers-banc a été remblayé par des stériles miniers.

Inspection de La Porte

Le réaménagement du site est plutôt de bonne qualité radiologique ; les terrains remaniés ont été recouverts d'arène granitique, puis de terre végétale ; cependant, toute excavation sur ce site mettrait à nu des éléments radioactifs issus de l'ancienne exploitation.

1) Je demande à AREVA NC – pour le 28 février 2010 – d'établir un programme d'entretien des clôtures du plan d'eau et de procéder à la fermeture à clé du portail d'accès.

* * *

Lors de l'inspection, AREVA NC a indiqué que le plan d'eau n'avait pas de surverse connue ; cette méconnaissance relative à la circulation des eaux sur le site ne permet pas d'en assurer un suivi convenable de la qualité.

Par ailleurs, la qualité radiologique du plan d'eau est assez médiocre (100 µg/l en uranium, soit plus de 100 fois le niveau naturel)

2) Je demande à AREVA NC – pour le 31 mai 2010 :

- d'identifier avec précision le niveau d'envoyage des travaux, ainsi que les voies de transfert des radionucléides dans l'eau ;
- de procéder à une étude d'impact environnemental du plan d'eau.

* * *

Galerie des Biaurottes

La galerie des Biaurottes est obturée à son ouverture ; le tracé de la galerie passe sous la route départementale à une profondeur non définie dans le bilan de fonctionnement ; l'entrée de la galerie présente un aplomb de quelques mètres, à proximité immédiate de la route.

3) je demande à AREVA NC – pour le 31 mai 2010 – de procéder aux investigations nécessaires à une bonne localisation des travaux miniers, notamment sous la route, et de procéder à un réaménagement paysager (talutage) de la zone d'entrée du travers-banc.

*

A l'issue des investigations demandées – notamment l'étude d'impact et la localisation des travaux souterrains - des restrictions d'usage pourront être proposées au Préfet de la Corrèze.

Marion CENTOFANTI



Dominique BERGOT

